

2009

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



document à conserver



issoire.fr



Ce document est un support d'information à conserver. Il présente les risques éventuels susceptibles de concerner notre commune et les attitudes à adopter en cas d'incident.

Informé sur les risques est le devoir de toute collectivité afin de mieux prévenir les éventuelles conséquences pour les habitants.

Ce devoir d'information est aussi une volonté de transparence. Chacun a le droit d'être clairement informé et c'est la connaissance des causes et des effets qui permet une meilleure gestion de la crise.

À Issoire, le risque est faible mais il existe, notamment sur le plan industriel. Les organismes de secours, les entreprises et les collectivités sont préparés à gérer ces situations exceptionnelles.

Nous vous invitons à parcourir ce document et à nous faire part de vos suggestions ou éventuels besoins de précisions.

Jacques Magne, Maire d'Issoire

	Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	p. 3
	Risque d'inondation	p. 4
	Risque sismique	p. 6
	Risque technologique	p. 8
	Risque lié au transport de matières dangereuses	p. 10
	Consignes générales en cas de sinistre	p. 12

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque est une exposition à un danger potentiel, inhérent à une situation ou une activité.

Le risque majeur résulte d'une juxtaposition entre un aléa et des enjeux humains, économiques ou environnementaux et il se caractérise par la gravité exceptionnelle de la menace avec une faible probabilité d'accident.

Le risque majeur relève du risque collectif. Les risques domestiques, les accidents de la route, les pollutions chroniques, les risques alimentaires, l'insécurité urbaine n'en font pas partie.

Un risque peut être classé en trois types :

- **les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, crue torrentielle, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique et submersion marine.

- **les risques technologiques** : dus à l'action de l'homme, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques et les ruptures de barrages.

- **les risques de transport collectif** (*personnes, matières dangereuses*) : ce sont des risques technologiques particuliers car les enjeux varient selon la localisation de l'accident.

Que faire ?

○ avant la crue

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts. Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution et l'explosion. Mettez les produits polluants hors d'atteinte de la crue afin d'éviter le risque de pollution des eaux. Si vous avez le temps, mettez votre véhicule à l'abri de la crue, il risque d'être emporté et de causer des dégâts. Montez à pied dans les étages avec eau potable, vivres, vêtements chauds et médicaments nécessaires.

Si vous êtes à l'extérieur :

Sortez de votre véhicule, il risque d'être emporté beaucoup plus facilement que vous. Éloignez-vous de la zone dangereuse et réfugiez-vous sur un point haut.

○ pendant la crue

Tenez-vous informé de l'évolution de la crue en écoutant la radio. N'évacuez qu'après en avoir reçu la consigne par les autorités en charge de votre sécurité. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux. Ne téléphonez pas. Laissez les lignes libres pour les secours.

○ après la crue

Aérez les pièces dès que possible. Contrôlez les installations électriques et de gaz avant de les rétablir. Chauffez dès que possible. Renseignez-vous auprès de la mairie pour connaître les démarches à engager.

Risque sismique

Un séisme est provoqué par la fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface. Cela se traduit par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

L'ensemble de la commune d'Issoire se situe en zone de sismicité très faible mais non négligeable (IA).

L'analyse historique, l'observation et la surveillance de la sismicité locale et régionale ainsi que des phénomènes précurseurs permettent une prédiction des séismes à plus ou moins long terme. Plusieurs stations d'observation sont implantées sur le département. Toutefois, il n'existe pas de méthode permettant de prévoir de manière fiable et avec précision le moment ou le lieu où se produira un séisme.

Tout bâtiment neuf est soumis aux normes de construction parasismiques afin de protéger ses occupants contre l'effondrement des habitations.



Que faire ?

○ avant le séisme

Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité. Préparez un plan de regroupement familial.

○ pendant le séisme

Restez où vous êtes :

● **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide. Éloignez-vous des fenêtres.

● **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (*ponts, corniches, toitures, cheminées...*). Éloignez-vous des bâtiments.

● **en voiture** : arrêtez-vous et ne descendez qu'après la fin des secousses.

○ après le séisme

Après la première secousse, méfiez-vous des répliques. Il peut y avoir d'autres secousses. Sortez rapidement du bâtiment. Si possible, coupez l'eau, l'électricité et le gaz. En cas de fuite, ouvrez les portes et les fenêtres. Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble. N'allumez pas de flamme.

Risque technologique

Un risque technologique majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Le risque industriel peut ainsi se manifester dans n'importe quel établissement dangereux. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation. La loi de 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) distingue :

- **les installations assez dangereuses**, soumises à déclaration (20 à Issoire)

- **les installations plus dangereuses**, soumises à autorisation (11 à Issoire) et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers

- **les plus dangereuses, dites «installations Seveso»**, sont assujetties à une réglementation spécifique (*loi de juillet 1987*).
Il n'existe pas d'installation de ce type à Issoire.

Cette classification s'opère pour chaque établissement en fonction de différents critères : activités, procédés de fabrication, nature et qualité des produits élaborés, stockés...

Les conséquences d'un accident technologique sont l'explosion, l'incendie, la pollution des eaux, des sols et éventuellement de l'air.

■ **À Issoire, le risque technologique est faible.**

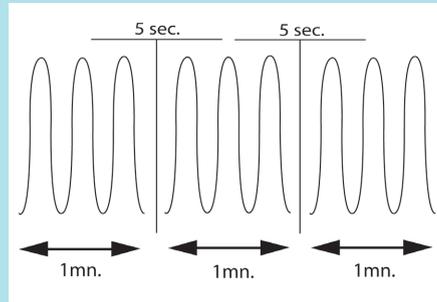
Que faire ?

○ avant l'accident technologique

Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité

● **Son modulé sur 3 fois** une minute signifie «enfermez-vous».

● **Son continu** de trente secondes signifie «vous pouvez maintenant sortir».



○ pendant l'accident technologique

Rentrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez toutes les ouvertures. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique ou de produits radioactifs. Arrêtez la ventilation, bouchez les entrées d'air et coupez le chauffage. Écoutez la radio (France Bleu Pays d'Auvergne, France Info) et les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter à l'école et dans la rue. Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio. N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Ne fumez pas. Évitez toute flamme ou étincelle afin de limiter le risque d'explosion.

○ après l'accident technologique

À la fin de l'alerte, aérez tout le bâtiment.

Risque lié au transport de matières dangereuses

Ce risque est lié à la circulation par voie ferroviaire, routière ou par canalisation, de produits chimiques, pouvant être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs. Il est souvent lié à une explosion, incendie ou une contamination des sols, de l'eau ou de l'air. Ce risque est par définition diffus et ne peut pas être localisé précisément. Les axes routiers et ferroviaires les plus importants ont toutefois une probabilité plus grande pour ce type de risque.

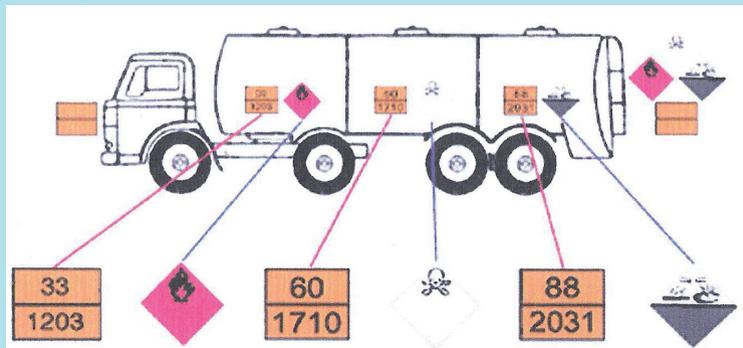
À Issoire il s'agit de l'autoroute A75 et de la voie de chemin de fer.

Afin de prévenir les accidents, l'ensemble des personnels de conduite reçoit une formation délivrée en fonction de la matière transportée.

Une signalétique internationale est apposée sur l'ensemble des camions transportant des matières dangereuses (généralement à l'arrière des camions).

code danger **336**
code produit **1260**

Des normes de construction et des dispositifs de sécurité sont établis pour les remorques, citernes et canalisations. Celles-ci font d'ailleurs l'objet de contrôles techniques périodiques.



Que faire ?

○ pendant l'accident

Si vous êtes témoin de l'accident :

Éloignez-vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et émanations toxiques et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment. Prévenez les pompiers (18 ou 112) en indiquant si possible le code «danger produit» figurant sur la plaque orange apposée sur le camion. Ne vous approchez pas trop près de celui-ci. N'allumez surtout pas de flammes et ne faites pas d'étincelles pour éviter les risques d'explosion.

Si vous entendez le signal national d'alerte ou sur injonction des service de secours :

Enfermez-vous dans un local clos. Fermez portes et fenêtres, coupez les appareils de ventilation et de climatisation pour éviter les entrées d'air. N'allumez surtout pas de flammes et ne faites pas d'étincelles pour éviter les risques d'explosion. Tenez-vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio. Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre des services de secours. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux. Ne téléphonez pas afin de laisser les lignes libres pour les secours

○ après l'accident

À la fin de l'alerte, aérez le local.

Consignes générales en cas de sinistre

1- Abritez-vous

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre.

2- Écoutez la radio (*France Inter : 90.1 Mhz - France Info : 105.5 Mhz
France Bleu Pays d'Auvergne : 92.3 ou 102.5 Mhz*)

Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.

3- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Les enseignants connaissent les consignes, ils mettent les enfants en sécurité.

4- Ne téléphonez pas

Les lignes doivent rester libres pour les secours.

5- Prenez vos papiers d'identité et tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités.

Familiarisez-vous avec le signal d'alerte en contactant le **0 800 50 73 05**

Les numéros d'urgence

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Police : 17